



Divorce et un credit en cours ou la parti adverse ne veut pas pay

Par **dupont**, le **23/08/2009** à **10:16**

Bonjour, mon ami et en instance de divorce il paie une pension alimentaire 180 euros ou avant il payé 250 euros! ils ont un crédit en commun de 14700 euros et mon ami passe au tribunal le 22 septembre pour payé cette dette! pour l'instant il est au contentieux ou il paye 200/mois! son ex femme et rester à la Réunion et ne veut pas payer ce crédit! que dois-je faire pour me défendre tout en sachant que je paie la pension et que je vais devoir à ma charge payer ce crédit seul! l'emprunteur et moi-même et mon ex femme et le co-emprunteur! si je prend un avocat pourra-t-il me défendre et que mme paye sa part de crédit!

Par **jeetendra**, le **23/08/2009** à **10:27**

Bonjour, chacun des époux est tenu de rembourser l'emprunt contracté (emprunt solidaire), même en cas de divorce ou en cas de défaillance de l'un des emprunteurs, la banque se retournera vers l'autre (le plus solvable) pour obtenir la totalité de la somme due à chaque mensualité.

[fluo] Comme vous êtes en procédure de divorce demandez à votre avocat de soumettre ce problème au juge aux affaires familiales [fluo] (votre femme doit s'acquitter de sa part), il n'y a pas de raison que vous soyez seul à payer un crédit commun, courage à vous, bon dimanche

Par **dupont**, le **23/08/2009** à **10:53**

merci

Par **dupont**, le **05/09/2009** à **19:42**

bonjour j'aurai voulu savoir si entre 5h du matin et 6h sont des heures de nuit!c dans un supermarché convention detail et gros alimentaire merci